

**DÉLIBÉRATION N°2021-22_103
de la Commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté**

Séance du jeudi 30 juin 2022

9. Montant des bourses Erasmus 2022-2023

La délibération étant présentée pour AVIS.

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 39 Quorum : 20 Membres présents : 13 Membres représentés : 9 Total : 22	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0
---	--

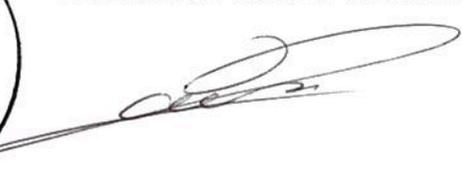
Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, donnent un avis favorable au montant des bourses Erasmus 2022-2023.

Besançon, le 30 juin 2022

Pour la Présidente et par délégation,

Le Directeur Général des Services




Thierry CAMUS

Annexe / Pièce jointe :

- Fiche montant des Bourses Erasmus pour l'année universitaire 2022-2023



Commission de la formation et de la vie universitaire

Jeudi 30 juin 2022

Point n°1 « Définition des montants de bourse Erasmus pour le contrat 2022-1-FR01-KA131-HED-000053766 »

VISA(S)

VU la note de service du 13/12/2021 MENJS - MESRI :

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo48/MENC2136174N.htm>

VU le guide du programme Erasmus+ : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/node/2765>

Descriptif précis (1 page maximum)

L'université de Franche-Comté a obtenu la charte Erasmus 2021-2027 permettant d'organiser des mobilités et de déposer des projets pour cette période.

La programme prévoit que les établissements fixent les taux de la bourse Erasmus pour les mobilités étudiantes, dans le respect des directives et du cadre fixés par la Commission Européenne.

Cadre du programme :

Les établissements fixent des montants de bourse compris dans des « fourchettes » définies comme suit :

- mobilités vers les pays du groupe 1 : 310 - 600 € par mois
- mobilités vers les pays du groupe 2 : 260 - 540 € par mois
- mobilités vers les pays du groupe 3 : 200 - 490 € par mois

Groupe 1 Pays où le coût de la vie est plus élevé	Danemark, Finlande, Islande, Irlande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède. Pays tiers non associés au programme de la région 14.
Groupe 2 Pays où le coût de la vie est moyen	Autriche, Belgique, Chypre, France, Allemagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal, Espagne. Pays tiers non associés au programme de la région 13.
Groupe 3 Pays où le coût de la vie est plus faible	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie, Turquie.

Région 13 : Andorre, État de la Cité du Vatican, Monaco, Saint-Marin

Région 14 : Îles Féroé, Suisse, Royaume-Uni

Le montant de bourse défini pour le groupe 1 doit être majoré de 50 € minimum par rapport au groupe 2
A l'inverse, il doit être minoré de 50 € minimum pour le groupe 3

Proposition des montants de bourse à verser avec le contrat financier Erasmus 2022 de l'université de Franche-Comté :

Le contrat 2022-1-FR01-KA131-HED-000053766 de l'uFC permet d'organiser des mobilités Erasmus entre le 01/06/2022 et le 31/07/2024.

Le montant de la subvention est fixé à 512 000 €. Cette somme sera ventilée par type de mobilité (études, stages, enseignement et formation) par l'agence Erasmus. La répartition de la subvention est encore inconnue à ce jour.

Au vu des mobilités réalisées cette année et prévues en 2022-2023, la DRIF préconise de maintenir les taux de bourse fixés au précédent contrat, à savoir :

mobilités vers les pays du groupe 1 : 330 € par mois

mobilités vers les pays du groupe 2 : 280 € par mois

mobilités vers les pays du groupe 3 : 230 € par mois

Conformément au guide du programme, les étudiants effectuant des mobilités de stage recevront, en plus de la contribution aux frais de séjour provenant de leur bourse européenne Erasmus, un complément financier d'un montant de 150 € par mois.

Les étudiants répondant à l'un des critères du soutien inclusion percevront une allocation supplémentaire de 250 € mensuels.

Les étudiants utilisant un moyen de transport écoresponsable pour leur trajet aller-retour percevront un forfait complémentaire de 50 € en fin de mobilité.

